



Marine Jeannin, septembre 2008

KOSOVO – Sources utiles

Les sources récentes répertoriées ci-dessous ont été classées par thèmes afin de faciliter la recherche de preuves sur les motifs de persécutions des demandeurs d'asile ayant fui le Kosovo cependant il s'agit de noter que les thèmes spécifiques dégagés dans ce document sont abordés, de manière plus ou moins détaillée, dans la plupart des rapports généraux sur la situation des droits de l'Homme au Kosovo.

Le Kosovo est indépendant depuis le 17 février 2008, et placé sous la supervision de la communauté internationale, avec une présence internationale dans les domaines militaire (KFOR) et civil (Bureau civil international et mission EULEX de l'Union Européenne, intervenant dans les domaines de la police, de la justice et des douanes). De plus, le Kosovo reste placé sous le contrôle des Nations Unies (MINUK). La constitution a été promulguée le 15 juin 2008. Cette promulgation a été aussitôt suivie de celle de 41 textes de loi mettant en œuvre les principales dispositions du texte constitutionnel (nouvelles municipalités serbes, décentralisation, protection des biens religieux serbes, etc.). La Constitution établit un régime parlementaire, avec des droits dérogatoires pour les minorités et notamment pour la communauté serbe du Kosovo.

I. Informations générales

➤ International Crisis Group (ICG), *Kosovo's Fragile Transition*, Septembre 2008

Dans ce rapport, l'organisation International Crisis Group dresse un état des lieux du processus de transition qu'a connu le Kosovo depuis son indépendance. Le rapport traite des problèmes rencontrés lors de la mise en place d'une gouvernance et d'institutions de transition. ICG indique que les divisions entre les zones albanaises et les zones serbes se sont étendues et que les projets et les espoirs d'un Etat unitaire se sont évaporés. Le territoire à majorité serbe situé au nord de l'Ibar pose, selon ICG, les problèmes les plus importants dans la mesure où les serbes du Kosovo de cette région refusent de travailler sous l'autorité de Pristina ou de l'Union européenne. Selon ICG, la communauté internationale n'a pas rempli ses missions d'appui à la transition de manière adéquate. La mission européenne d'Etat de droit (EULEX) ainsi que l'opération de politique européenne de défense et de sécurité (PESD), mises en place tardivement, doivent faire leurs preuves et devenir pleinement opérationnelles au plus vite.

➤ United Kingdom Home Office, *Country of Origin Information Key Documents: Kosovo*, Août 2008

Informations synthétiques et générales sur la situation des droits de l'Homme au Kosovo en 2008 et répertoire détaillé, classé par thèmes, de sources pertinentes.

➤ **United Kingdom Home Office, *Operational Guidance Note: Kosovo*, Juillet 2008**

Informations détaillées sur la situation politique et des droits de l'Homme au Kosovo en 2008. Une attention particulière est portée à la situation des Albanais originaires de régions où ils appartiennent à une minorité ethnique, aux personnes qui ont été associées au régime serbe après 1990, aux Serbes du Kosovo, aux Roms, aux couples mixtes, aux Ashkalis, aux Egyptiens, aux Bosniaques, aux Goranis, ainsi qu'aux conditions de détention.

➤ **Secrétaire général des Nations unies, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)*, Juillet 2008**

Ce rapport dresse un bilan de la situation politique et sécuritaire du pays ainsi qu'un exposé de la situation en matière d'Etat de droit, d'économie, de gouvernance, de droits de l'Homme et questions humanitaires du patrimoine culturel et religieux, des normes européennes et du retour des personnes déplacées.

Le Secrétaire général des Nations Unies indique dans ce rapport que « si la situation générale en matière de sécurité demeure calme en apparence, la déclaration d'indépendance par Pristina et l'entrée en vigueur de la constitution du Kosovo, ajoutées aux réactions des Serbes du Kosovo et de Belgrade, ont accru les tensions entre les communautés albanaise et serbe du Kosovo ».

Le rapport précise qu'entre janvier et mai 2008, un nombre limité de personnes déplacées est retourné au Kosovo, à savoir 215 personnes déplacées, dont 49 Serbes du Kosovo et 108 Roms, Ashkalis et Égyptiens. Ce ralentissement peut être attribué, selon le Secrétaire général, à l'évolution politique récente, notamment à la déclaration d'indépendance du Kosovo. Selon lui, le boycottage par les représentants serbes du Kosovo de diverses instances responsables des décisions concernant les retours, a compromis l'action menée et la qualité des décisions relatives aux communautés ainsi qu'aux questions et aux activités liées aux retours. D'autres obstacles aux retours sont le manque de financement et l'absence de dialogue et de coopération entre les autorités de Pristina et Belgrade, le manque de débouchés économiques et l'occupation des biens.

➤ **International Crisis Group, *"Kosovo's First Month", Policy Briefing*, Mars 2008**

Ce rapport analyse la situation au Kosovo un mois après sa déclaration d'indépendance. Le rapport note qu'il n'y pas eu d'exode massive de Serbes des enclaves ou des actions militaires mais que des violences de rue ont été constatées en Serbie et au Kosovo et qu'il existe un risque de conflit dans le nord du Kosovo.

➤ **US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices - 2007, Serbia (includes Kosovo)*, Mars 2008**

Le Département d'Etat américain, dans son rapport annuel sur les pratiques des droits de l'Homme en Russie, examine, de manière très détaillée, l'application des différents droits de l'Homme en Serbie en 2007. Le rapport aborde tous les motifs de persécutions énumérés dans la définition du statut de réfugié au sein de plusieurs sections consacrées à l'intégrité physique, aux libertés civiles, aux droits politiques, aux défenseurs des droits de l'Homme, aux discriminations, aux personnes vulnérables et au droit du travail.

Le Département d'Etat américain fait état de discriminations persistantes, aussi bien de la part des autorités que de la population, à l'encontre des communautés serbe, rom, ashkali et égyptienne, en matière d'accès à l'emploi et aux services sociaux, d'usage de la langue, de liberté de circulation, de droit au retour et des autres droits fondamentaux. Il précise que les

membres des communautés bosniaque et gorani se sont également plaints de discriminations. Même s'il relève que le nombre d'actes de violences et autres crimes perpétrés à l'encontre des minorités et de leur propriété ont diminué, il estime que ces actes demeurent un problème.

➤ **Human Rights Watch, *A Human Rights Agenda for a New Kosovo*, Février 2008**

Human Rights Watch dresse, dans cet agenda pour un « nouveau Kosovo », une liste des questions dont le Kosovo doit s'emparer : mettre en place un système judiciaire indépendant ; lutter contre violences envers les femmes ; protéger les minorités des violences, permettre aux réfugiés et personnes déplacées de retourner chez eux en toute sécurité, améliorer les conditions de vie des Roms, Ashkalis et Egyptiens ; s'assurer que la mission conduite par l'Union européenne est transparente et respecte les droits humains, promouvoir la réconciliation. Avant d'aborder chaque recommandation, l'organisation revient sur la situation en question en février 2008. Selon HRW, la situation des communautés rom, ashkali et égyptienne est particulièrement préoccupante. Impuissantes sur le plan politique et exclues des affaires économiques, elles sont victimes de discriminations et de persécutions. HRW précise que les communautés ashkali et égyptienne sont affectées de façon disproportionnée par les retours forcés depuis l'Europe de l'ouest.

II. Discriminations envers les minorités et violences interethniques

➤ **Minority Rights Group International, *Pushing for Change? South East Europe's Minorities in the EU Progress Reports – Kosovo (pages 21-23)*, Juillet 2008**

Ce rapport de l'ONG Minority Rights Group International expose, évalue et critique les données relatives à la protection et l'accès aux droits des minorités qui figurent dans les rapports annuels de la Commission européenne relatifs aux progrès de plusieurs pays d'Europe du Sud Est candidats à l'accession à l'Union européenne. En ce qui concerne le Kosovo, l'ONG estime que peu d'attention est portée, dans les rapports de progrès de l'UE sur le Kosovo, aux minorités ashkali, égyptienne, rom ou turque. Le rapport de progrès de l'UE de 2007 sur le Kosovo révèle seulement que le niveau d'emploi des Roms, Ashkalis et Egyptiens est beaucoup plus bas que la moyenne et que leur inscription scolaire est faible à tous les niveaux d'éducation. Le rapport de l'UE de 2007 sur le Kosovo indique également que ces minorités sont confrontées à des problèmes d'accès à l'éducation supérieure. L'ONG estime que la protection et l'accès aux droits des minorités sont négligés voire éludés dans les différents rapports de l'UE. En ce qui concerne le Kosovo, l'ONG indique que les plus petites minorités doivent pouvoir participer pleinement et de manière effective à la vie sociale, politique, économique et culturelle, ce qui n'est pas le cas actuellement. L'ONG recommande également que des mécanismes permettant une application effective de la loi anti-discrimination soient mis en place en développant et renforçant l'accès des victimes aux procédures judiciaires, en renforçant les capacités des tribunaux, des juges, des procureurs et des avocats. L'ONG plaide enfin pour que le retour durable des Roms, Ashkalis et Egyptiens soient facilités.

➤ **OSCE, *OSCE Mission in Kosovo marks International Roma Day, urges full integration of minorities*, Avril 2008**

Ce communiqué de presse de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération Européenne, diffusé à l'occasion de la Journée internationale des Roms, appelle à la pleine intégration

des minorités rom, ashkali et égyptienne au sein de la société kosovare et indique que ces minorités continuent d'être confrontées à la marginalisation et à la discrimination au Kosovo.

Extraits du communiqué de presse :

"The Kosovo Roma, Ashkali and Egyptian communities continue to face marginalisation and discrimination in the region. The OSCE Mission is committed to support these communities in solving the remaining challenges: access to basic human rights and services, integration and effective participation in political life," said Ambassador Tim Guldemann, the Head of the OSCE Mission in Kosovo.

The OSCE Mission is helping the Kosovo authorities draft a Strategy for the Integration of Kosovo Roma, Ashkali and Egyptians which would focus on key issues such as education, employment, return, housing, anti-discrimination and political participation. The Mission also continues to monitor the compliance of Kosovo institutions with human rights standards and minority rights, particularly in respect of the most vulnerable minority communities.

Lack of civil registration and documentation is widespread among the Kosovo Roma, Ashkali and Egyptian communities. This impedes their access to basic human rights. The lack of document registration has a particularly negative effect on the displaced as it hinders their return and the property restitution process.

Tens of thousands of Roma, Ashkali and Egyptians are still displaced within the region or have temporary residence status in Western Europe. "

➤ **Human Rights Watch, *Failure to Protect: Anti-Minority Violence in Kosovo*, March 2004**

Ce rapport rend compte de manière détaillée des attaques massives et ciblées qui ont eu lieu en mars 2004 contre des Serbes, des Roms, des Ashkalis et d'autres minorités. Ce rapport, bien qu'il ne soit pas récent, peut être utile en matière de recherche de précisions sur cet événement particulier de grande ampleur.

III. Persécutions pour des raisons religieuses

➤ **United States Department of State, *2008 Report on International Religious Freedom - Kosovo*, Septembre 2008**

Selon ce rapport, le gouvernement respecte, de manière générale et en pratique, la liberté de religion. Cependant, le Département d'Etat américain remarque que les tensions entre les communautés demeurent élevées particulièrement depuis la déclaration d'indépendance. Bien que les actes de discrimination et de violence, observés et recensés, étaient en générale basés sur des raisons ethniques, le lien étroit entre la religion et l'appartenance ethnique a souvent rendu difficile la détermination des motifs de persécutions. Le rapport dresse un très bref état des lieux des religions pratiquées par les différentes communautés du Kosovo et évoque les restrictions à la liberté de religion et les discriminations pour des motifs religieux. Des cas de discrimination envers des protestants et des serbes orthodoxes sont reportés.

IV. Retour des personnes déplacées, des minorités et des demandeurs d'asile déboutés

➤ Amnesty International, *Le Fil d'AI, Juin 2008 - La situation reste dangereuse pour les personnes qui rentrent au Kosovo, Juin 2008*

Cet article, publié par Amnesty international dans le Fil d'AI, est repris, ci-dessous, dans son intégralité :

« Quatre mois après la proclamation de son indépendance, le Kosovo demeure un endroit dangereux. Les habitants redoutent de voir les violences resurgir entre les anciennes parties au conflit, et il est impossible de garantir aux 235 000 personnes qui se sont réfugiées dans d'autres pays européens à la suite du conflit de 1999 qu'elles pourront rentrer en toute sécurité.

Une mission de l'Union européenne (UE) doit se déployer au Kosovo au cours de ce mois de juin 2008. La Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK, à caractère civil) n'a quant à elle pas encore annoncé officiellement son retrait. La mission européenne aura, aux côtés des autorités kosovares, la responsabilité de créer des conditions propices au retour des réfugiés.

Alors que les administrations se passent le relais, des problèmes urgents tels que l'impunité des criminels de guerre, le crime organisé, les violences interethniques et la marginalisation des minorités ne sont toujours pas résolus.

Cela ne fait qu'aggraver une situation déjà explosive. Bien que la grande majorité des Kosovars qui avaient fui en 1999 soient à présent rentrés chez eux, nombre de réfugiés appartenant à des groupes minoritaires (essentiellement des Serbes, des Roms, des Ashkalis et des « Égyptiens ») sont toujours déplacés. Les efforts visant à faciliter leur retour en toute sécurité sont lents et inadéquats. De nombreux pays ont commencé à contraindre des réfugiés à rentrer au Kosovo, les exposant ainsi à de nouvelles violences et à d'autres atteintes aux droits humains.

Amnesty International appelle tous les États de l'UE et du Conseil de l'Europe – en particulier la Macédoine et le Monténégro, pays voisins du Kosovo – à ne plus renvoyer de force des groupes vulnérables. Les personnes bénéficiant d'une protection internationale ne doivent pas être renvoyées tant que leur sécurité ne pourra être garantie. Et celles qui cherchent à être mieux protégées ou qui demandent l'asile doivent avoir accès à une procédure équitable, transparente et susceptible d'appel, permettant de déterminer leur statut.

Le Kosovo est traversé par de nombreuses lignes de fracture, qui risquent d'être fatales pour ses minorités. Les autorités de Pristina ont adopté une Constitution qui devrait entrer en vigueur le 15 juin, jour où la mission de l'UE sera déployée.

Des municipalités kosovares majoritairement peuplées de Serbes viennent d'organiser des élections locales et législatives pour désigner leurs représentants au Parlement serbe. Ces scrutins, qui n'ont été reconnus ni par les autorités de Pristina ni par la MINUK, ont contribué à jeter un peu plus d'huile sur le feu.

Légende photo : Des maisons appartenant à des Ashkalis incendiées à Vucitrn/Vusshtri (Kosovo). Amnesty International demande que les réfugiés ne soient plus contraints à rentrer de force au Kosovo. »

➤ Danish Refugee Council, *Recommendations for the Return and Reintegration of Rejected Asylum Seekers, Lessons Learned from Returns to Kosovo, Mai 2008*

Ce rapport présente un ensemble de « bonnes pratiques » à l'attention des ONG qui assistent et accompagnent des déboutés de l'asile lors de leur retour forcé. Les

recommandations énoncées par le du Danish Refugee Council se fondent sur leur expérience d'accompagnement au retour des déboutés originaires du Kosovo. Le Danish Refugee Council estime qu'un retour durable est étroitement dépendant et lié à la situation concrète et individuelle de la personne forcée à retourner dans son pays d'origine. Cependant, il estime que certaines conditions préalables sont indispensables à la mise en place de tout retour forcé: la délivrance d'informations fiables et pertinentes lors de la phase de préparation au retour, l'assistance à la réintégration durant la phase de post-retour et le suivi des personnes pendant un délai suffisamment long une fois leur retour effectué. Selon le Danish Refugee Council, il est impossible de garantir que le retour sera durable. Les organismes qui accompagnent les personnes dans leur processus de retour peuvent seulement s'assurer que les conditions préalables à la durabilité du retour sont mises en place.

➤ **UNHCR, Kosovo : Nouvelle prise de position sur la protection et le rapatriement, Juin 2006**

Il s'agit de la plus récente prise de position du HCR sur la protection et le rapatriement au Kosovo qui indique que les membres des deux communautés rom spécifiques au Kosovo – les Ashkalis et les Egyptiens – ne sont plus considérés comme courant particulièrement des risques, principalement du fait de développements positifs de l'environnement interethnique. Le HCR affirme que le retour des personnes appartenant à ces deux groupes devrait se faire dans le cadre d'une approche graduée compte tenu de la capacité limitée d'absorption du Kosovo. Le HCR demeure inquiet quant à la situation des Serbes du Kosovo, des Roms et des Albanais qui se trouvent en minorité. L'environnement sécuritaire fragile et les importantes restrictions auxquelles ces personnes doivent faire face selon les droits humains fondamentaux montrent qu'ils devraient être encore considérés comme courant un risque de persécution et continuer à bénéficier de la protection internationale des pays d'asile. Le retour de ces minorités devrait être strictement volontaire, basé sur des décisions personnelles pleinement informées. Le HCR est également opposé au retour forcé vers d'autres parties de la Serbie. D'autres groupes à risque sont les personnes mariées avec des personnes d'autres ethnies, des personnes issues d'une mixité ethnique ou celles perçues comme ayant eu des liens avec les autorités de Serbie-et-Monténégro après 1990 et enfin les victimes de trafic.

V. Trafic d'êtres humains

➤ **United States Department of State, Trafficking in Persons Report 2008 - Special Cases - Kosovo, Juin 2008**

Bref état des lieux de la lutte contre le trafic d'êtres humains au Kosovo en 2007 et 2008. Le Kosovo est un pays d'origine, de transit et de destination de femmes et d'enfants victimes de trafic à des fins d'exploitation sexuelle. Selon les statistiques du gouvernement, la plupart des victimes Kosovares sont des enfants tandis que les victimes étrangères sont des jeunes femmes originaires d'Europe de l'Est.

VI. Système judiciaire

➤ **Amnesty international, *The need for comprehensive justice across the former Yugoslavia*, Août 2008**

Dans cet article, Amnesty international déplore le manque d'enquêtes et de poursuites effectives, notamment en matière d'abus sexuels ainsi que l'absence de protection des témoins et un nombre de plus en plus réduit de juges et procureurs internationaux. L'impunité demeure dans plus de 3000 affaires d'enlèvements et de disparitions forcés.

➤ **Human Rights Watch, *Kosovo Criminal Justice Scorecard*, Mars 2008**

Dans ce rapport sur l'évaluation du système judiciaire pénal au Kosovo, Human Rights Watch estime que le système demeure extrêmement faible en dépit des efforts pour le renforcer au cours des deux dernières années. Il trahit les victimes et ne leur offre pas de protection suffisante lorsqu'elles se constituent comme témoins. La protection des témoins constitue un problème particulier, selon HRW, tout spécialement dans les affaires qui se rapportent au crime organisé, aux crimes de guerre, et aux attaques contre les minorités. Le harcèlement et l'intimidation systématiques des témoins impliquent que beaucoup d'entre eux ne souhaitent pas se faire connaître. Le Kosovo ne dispose pas de loi de protection des témoins, et souvent juges et procureurs n'utilisent pas les mesures existantes. Pour les témoins dans les affaires les plus sensibles, la réinstallation à l'extérieur du Kosovo est le seul moyen efficace de protection.

VII. Aide à la recherche sur internet

Moteurs de recherche sur les pays d'origine

Les différentes sources présentées dans cette note peuvent être retrouvées rapidement par le biais de deux moteurs de recherche sur les pays d'origine des demandeurs d'asile, ECOI et Refworld. Ces moteurs de recherche, mis à jour régulièrement, compilent un grand nombre de rapports, documents et prises de positions politiques sur la situation des pays d'origine.

➤ **ECOI**

European Country of Origin Information Network (ECOI) est un moteur de recherche géré par Austrian Centre for Country of Origin and Asylum Research and Documentation (ACCORD).

www.ecoi.net

➤ **Refworld**

Refworld est un moteur de recherche du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. Les documents sur le Kosovo se trouvent dans la rubrique « Serbie ».

www.unhcr.org/cgi-bin/txis/vtx/refworld/rwmain

Cartes du Kosovo

Des cartes détaillées du Kosovo sont disponibles (notamment les cartes de la MINUK) sur les sites d'**ECOI** et de **Refworld** mais également sur le site de **Reliefweb Map Centre** (dans la rubrique « Serbie ») www.reliefweb.int/w/map.nsf